



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
**Protection Judiciaire de la Jeunesse**  
**Fédération Syndicale Unitaire**

*Section Guadeloupe*  
**Mail:** [snpes971pjj@gmail.com](mailto:snpes971pjj@gmail.com)



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**PàP, le 25 janvier 2018**

## **COMMUNIQUE**

### **NOUVEAU DERAPAGE DE LA DT GUADELOUPE**

**Nous dénonçons publiquement les propos « calomnieux » et la partialité de la Directrice territoriale de la PJJ Guadeloupe à l'encontre de notre organisation syndicale, lors de la réunion du 22 janvier 2018 avec les personnels de l'EPEI du Lamentin.**

Cet état de fait entache le dialogue social, déjà bien dégradé sur ce territoire.

La DT s'est autorisée à mettre en cause l'exercice de notre action syndicale afin de camoufler ses nombreux manquements au respect des règles du dialogue social (non envoi documents préparatoires, convocation ou reconvoction hors délai, absence de concertation, dossiers incomplets, ect..). Et ce, malgré nos multiples interpellations à la DIR IDF/OM et auprès du conseiller social du ministère afin que les règles du dialogue social soient appliquées.

Le CTT sur l'hébergement prévu le 23 mai 2017 n'a pas eu lieu parce que la DT l'a annulé (cf courrier du 22 mai 2017).

Dans sa pratique du passage en force, la DT a minimisé l'avis du CTT, obligatoire pour l'installation du nouvel EPEI du Lamentin. Jusqu'à ce jour elle n'a toujours pas planifié un CTT sur cette question.

La régularisation de la situation administrative des personnels de l'UEHC n'incombe nullement à notre organisation syndicale. C'est à l'administration (DT/DIR) qu'il appartient d'anticiper et de traiter tous les éléments entrant dans les modifications liées au changement de résidence administrative des personnels.

En invitant les personnels de l'EPEI à « réfléchir sur le choix lors des prochaines élections professionnelles » la directrice territoriale a fait preuve de partialité et de manipulation. **Nous condamnons cette position et interpellons les instances nationales.**

Cette posture de la Directrice territoriale n'est autre qu'une stratégie de « division pour mieux régner » qu'elle tente d'instaurer au sein des personnels.